

I

(Résolutions, recommandations et avis)

RECOMMANDATIONS

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 7 septembre 2021

au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Banca d'Italia

(BCE/2021/41)

(2021/C 370/01)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit :

- (1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.
- (2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de la Banca d'Italia, BDO Italia S.p.A., est arrivé à expiration après la vérification des comptes de l'exercice 2020. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2021.
- (3) La Banca d'Italia a sélectionné Deloitte & Touche S.p.A. en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2021 à 2022,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION :

Il est recommandé de désigner Deloitte & Touche S.p.A. en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Banca d'Italia pour les exercices 2021 à 2022.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 7 septembre 2021.

La présidente de la BCE
Christine LAGARDE
